

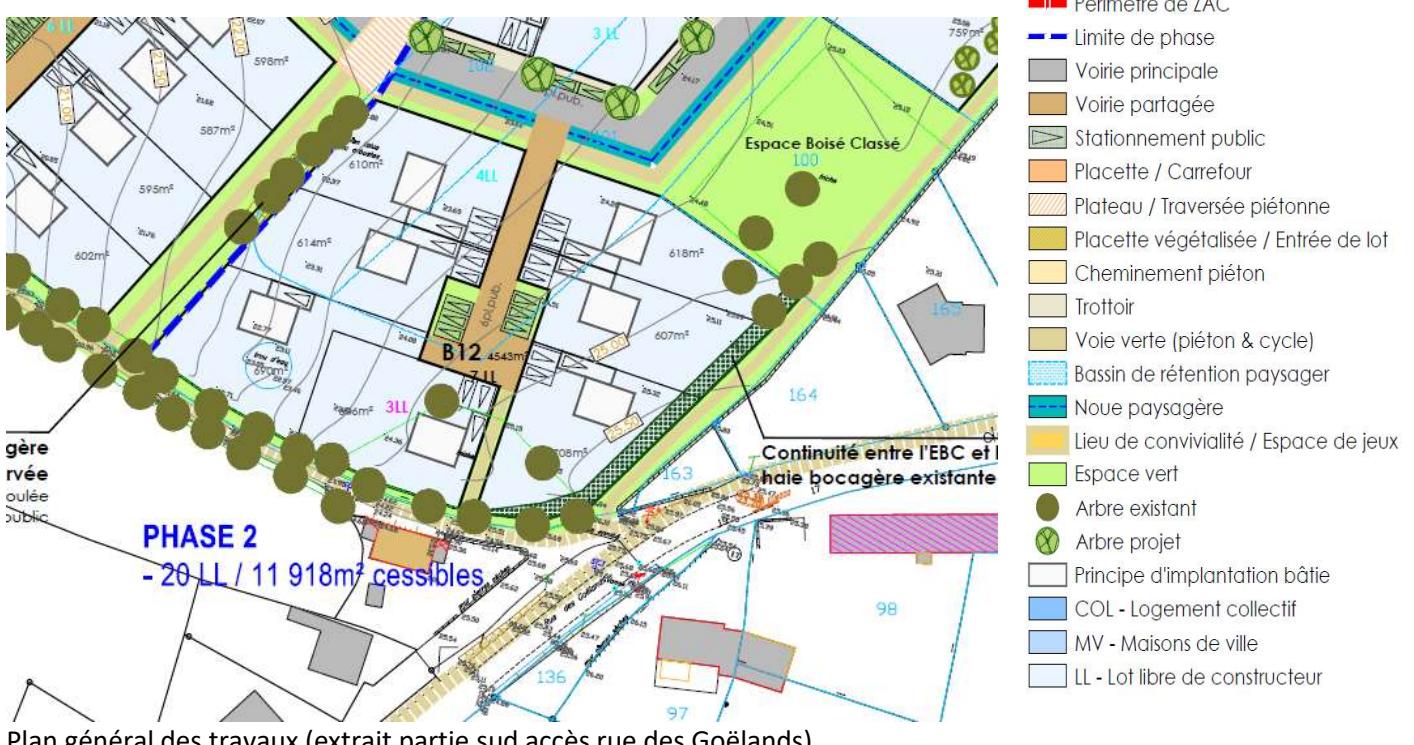
Accès motorisés de la ZAC Sud :

Concernant la question des circulations de véhicules depuis et vers la ZAC, certains documents font état d'un accès motorisé au Sud par la rue des Goëlands :



Etude d'impact page 12 accès motorisé secondaire possible en orange - volontairement encadré en rouge)

En revanche dans le plan général des travaux (ci-dessous) ce n'est qu'une voie verte piéton/cycliste.



S'il s'avère que le choix se porte sur une sortie motorisée secondaire, ce choix serait particulièrement incohérent car la route est sous-dimensionnée et non adaptée à la réception d'un flot de véhicules qui pourra être particulièrement important certains jours, comme en témoigne les photographies produites :



(Rue des Goëlands)

D'une largeur très réduite, la route ne bénéficie d'aucun trottoir, et les conditions de circulation y sont difficiles. Cette configuration, si elle semble adaptée au niveau de desserte actuel, n'est manifestement pas prévue pour recevoir un trafic aussi important que le celui de la ZAC sans qu'aucun aménagement ne soit réalisé. Les sorties envisagées sur la partie Nord apparaissent, à l'inverse, cohérente avec la configuration de la rue E. Herriot.

En outre, comme mentionné ci-avant, cette route est également un passage de randonnée identifié par la Mairie (PDIPR – La rivière du Bono). Les conditions de sécurité ne semblent donc pas remplies pour autoriser un accès motorisé secondaire sur une route où la présence importante de **randonneurs, cyclistes ou cavaliers** est, et continuera à être, très fréquente. J'attire également votre attention sur le fait que la rue des Goëlands est utilisée par de nombreux écoliers pour rejoindre l'arrêt de bus situé proche de l'intersection entre la rue des Goëlands et la rue E. Herriot, justifiant une approche d'autant plus restrictive des conditions de sécurité liées à la création d'un nouvel accès à cet endroit, en conformité avec les objectifs devant être poursuivis par la collectivité en application de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme (4°).

A l'inverse, prévoir un simple accès liaisons douces par la rue des Goëlands, en harmonie avec celui prévu un peu plus loin Chemin des Chouans, serait parfaitement cohérent avec les usages de cette zone et permettrait d'assurer une intégration optimale de la ZAC à l'environnement existant et au dimensionnement de la rue des Goëlands

Au regard de ces éléments, je vous remercie donc de bien vouloir demander à la Commune du BONO de ne prévoir qu'un accès liaisons douces par la rue des Goëlands.